HAL
open science

L'éthique sportive coutumière.

Anne-Sophie Sayeux

To cite this version:

Anne-Sophie Sayeux. L'éthique sportive coutumière.. Colloque international pluridisciplinaire Éthique et sport en Europe, Université Rennes 2 et Conseil de l'Europe., Apr 2009, Rennes, France. hal-01074147v2

HAL Id: hal-01074147

https://hal.science/hal-01074147v2

Submitted on 6 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sayeux Anne-Sophie
Université Blaise Pascale - Clermont 2
Laboratoire Acté, chercheuse associée à l'Umr 5185 ADES

L'éthique sportive coutumière

Si l'éthique sportive est une « morale de la soumission » (Attali, 117, 2004), l'éthique du surf libre semblerait à l'inverse être construite dans une « morale de l'insoumission », en ce sens qu'il faut, pour entrer dans le surf, savoir jouer avec les détournements de règles préconisées par la Fédération Française de Surf. Dans un premier temps, nous allons décrire quel peut être l'idéal sportif porté la FFS. Nous l'envisagerons comme éthique prescriptive. Suite à quoi nous détaillerons cette *morale de l'insoumission* mise en place par les pratiquants en abordant les valeurs internes, puis en analysant le rôle que celles-ci peuvent avoir au sein du groupe de pairs et à l'extérieur de celui-ci, en détaillant comment se mettent en place les territoires symboliques du surf, en équilibre incessant entre intégration et exclusion. Enfin, nous élargirons cette communication en ouvrant la discussion sur deux thèmes : l'éthique locale face à l'éthique globale, et l'éthique sportive face aux activités corporelles autogérées.

ETHIQUE PRESCRIPTIVE : LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SURF

Nous avons envisagé dans un précédent travail la FFS comme un gestionnaire de morale. En effet, l'objectif de celle-ci est d' « organiser, développer et réglementer en métropole comme dans les DOM TOM, la pratique du surf-riding et de ses disciplines associées :. » Sa mission, cherchant à toucher le plus grand nombre, à pour but de donner un cadre à l'enseignement du surf (par la formation et la labellisation des écoles de surf), d'éduquer ses licenciés aux questions environnementales, de rendre accessible la pratique aux populations les plus exclues de gérer le haut - niveau et, enfin, de « défendre les valeurs du surf ». Ce dernier point retient particulièrement notre attention, en effet, par ces quelques mots, la fédération ne se positionne t'elle pas en tant

que garante d'une morale du surf ? Ne pouvons nous pas envisager, alors, qu'elle se rapproche de « ceux qui créent des normes » définis par Becker (1963 : 171) ? La comparaison peut paraître sans doute un peu forte, cependant, si l'on retient qu' « il (le croisé de morale) croit qu'il est bon pour eux (les autres) de « bien » se conduire » (*op.cit.*, 172), alors la position de la fédération peut répondre à cette définition.

Ces règles fédérales sont strictes par rapport aux priorités. Un seul surfeur sur une vague, le plus au *peack* (le mieux placé) a la priorité pour toute la durée de son surf, et enfin, celui qui descend sa vague est prioritaire sur celui qui la remonte. Comme on peut le lire dans « les règles complémentaires de convivialité », il est formellement interdit de « *snaker* », tout comme il est formellement interdit de prendre une priorité lorsqu'un pratiquant est déjà en train d'exécuter des manœuvres sur la vague. La volonté fédérale, en créant des normes de conduites, est d'éviter les accidents. Ce sont donc des règles sécuritaires. Ce processus est une normalisation de la règle coutumière. Ces règles sont établies sur les mêmes motivations, c'est une tentative de régulation de la pratique. Mais c'est aussi une moralisation de cette pratique, qui à travers ses experts, a institué des lois mettant en avant le respect d'autrui.

MORALE DE L'INSOUMISSION : LE SURF

Les surfeurs étudiés ici sont dits « libres » et « réguliers ». C'est-à-dire qu'ils ne sont pas fédérés, ne font donc pas de compétitions et surfent toute l'année dès que les conditions océanographique s'y prêtent. Notre étude se restreint au domaine français, et plus particulièrement aux territoires landais et basque. Notre terrain de plus de trois années a mis en évidence que cette activité corporelle s'établit sur un système de règles coutumières qui permet un auto - contrôle dans le groupe.

Règles coutumières

Ces règles coutumières sont établies de façon à ce que personne ne perde la face dans ce territoire symbolique au sens goffmanien du terme. Arrivés sur l'eau, il faut se plier aux « rites de présentation » (ibid. : 74 : 63) en respectant :

- Discrétion/ humilité/ regard détourné
- Saluer

Le respect de ces rites indique d'une part que l'acteur connaît les règles coutumières et, par là même, qu'il est intégré, ou qu'il souhaite s'intégrer au groupe. D'autre part, il permet à celui qui est en place de connaître la position de l'arrivant, et à partir de là de l'intégrer au groupe, s'il respecte les séquences suivantes :

- Se mettre en retrait
- Observer
- Attendre son tour

Cette « distance cérémonielle » (*op.cit.,* 58) permet de respecter l'intimité des acteurs (et ici de celui qui est en place), et leurs spot.

Ces « rites interpersonnels » offrent donc à chacun la possibilité de jouer son rôle, et d'être reconnu dans cette attribution.

- Essayer de prendre une vague
- Montrer que l'on sait l'exploiter
- Laisser le tour aux autres

Ces trois dernières séquences touchent le « caractère » (*op.cit.,* 178) : l'engagement de l'acteur. Le « cran » dont il va faire preuve lors de sa prise de vague va dévoiler son niveau de « courage » (*op.cit.,* 179). Hautement valorisée dans la culture surfique, l'honneur de l'acteur se mesure aussi par son « sang froid » : il faut montrer (au public et à soi-même) que l'on sait surfer.

Ce qui pourrait sembler être une lapalissade n'est autre que le cœur des règles coutumières. En effet, tout le protocole des règles coutumières inventoriées ci-dessus atteint son paroxysme au moment où l'acteur surfe la vague. C'est là que sa « face » est la plus bancale : il peut la garder ou la perdre selon le hasard. S'il sort indemne de ce « coup de dés délibérément tenté » (*op.cit.,* 149), alors, il aura fait preuve de caractère fort en montrant son sang froid. Enfin, le fait de laisser le tour aux autres surfeurs prouve « l'intégrité » (*op.cit.,* 180) de l'acteur. Bien entendu, après avoir pris du plaisir dans la vague, il n'a qu'une envie, c'est de le renouveler immédiatement. C'est pourquoi le fait de laisser sa place renvoie à « l'esprit chevaleresque » (*op.cit.,* 180), où il s'agit de s'auto–contrôler. On fait alors preuve d'une grandeur d'âme. C'est ainsi que, dans une représentation théâtrale idéale, si toutes les règles coutumières sont respectées, la

session de surf se déroule sans heurt. Tout le monde « gardera la face » et pourra donner une bonne image de soi (*op.cit.,* 9).

Territoire symbolique

Pour entrer dans ce territoire symbolique, l'acteur doit aussi faire preuve de bonne foi. En étant imprégné de la même culture que le groupe, il ne nuit pas à l'équilibre de celui-ci. Plusieurs critères permettent de le juger : un mode de transmission traditionnel sera plus valorisé qu'un apprentissage en école, car on aura acquis toute la culture surfique. La "filiation" peut jouer un rôle important : si un surfeur est le fils ou le proche d'untel, il est parrainé dans son entrée à l'eau. Le garant transmet ainsi symboliquement sa bonne foi à son protégé. Enfin, le niveau de sacrifice que l'acteur a dans sa pratique donne l'ampleur de son investissement en montrant sa bravoure. Ces trois critères permettent donc d'intégrer le groupe. Ainsi, celui qui connaît le système de règles coutumières (qu'il peut respecter ou pas, comme nous le verrons) sera dans une position hiérarchique élevée. Celle-ci lui offre les possibilités de faire appliquer les règles tout comme de les braver, et ce sans sanction.

Il arrive que les plus anciens cherchent à faire respecter ces règles coutumières, mais ils les contournent aussi aisément. Ils légitiment leurs actions grâce à deux arguments : d'une part la surpopulation qui, pour eux, nuit à l'identité du spot voire de la culture surfique, et d'autre part une nécessite de sécurité. C'est ce qu'ils appellent « faire le shérif ». Ils n'hésitent alors pas à « sanctionner » les malotrus qui arrivent sur les spots sans connaître les règles coutumières. Pour leur montrer leurs fautes, ils les empêcheront de prendre des vagues, les gêneront dans leur descente voire les prieront, plus ou moins poliment, de quitter les lieux.

L'affrontement comme règle

Il faut à présent envisager le surf comme un affrontement pour comprendre ce qu'il se passe dans l'espace clos d'une session. Ici, les interactions sont « le champ de bataille d'une guerre non déclarée entre les acteurs » (Le Breton, 2004, 122). En effet, les pratiquants ne rentrent pas à l'eau pour se battre, cependant, dans certaines situations, il faut savoir mener bataille. Pour vous partager de manière plus vivante ce qui se passe à l'eau, je cite Christophe, interviewé sur cette question :

« Par contre, moi, y'a un mec qui fait ça (prendre sa vague) et qui n'est pas du coin, je dis rien et je pars quand même. J'ai envie qu'il râle parce que je sais qu'il a voulu me baiser et s'il dit : « Hop, hop, hop ! J'ai priorité », moi, j'attends, je le fais tomber. Et en général, il comprend très bien parce qu'il sait qu'il a voulu me baiser. »

Dans le surf il faut savoir se battre dans certains cas, pour obtenir « sa » vague. C'est ainsi que trois formes particulières d'affrontements se dessinent. Il y a d'abord *l'affrontement symbolique*, c'est à dire une forme médiatisée de bataille où les pratiquants cherchent à « mettre la pression » aux nouveaux arrivants. C'est une façon de tester l'autre, mais aussi de le mettre à distance. Ensuite, il y a *l'affrontement stratégique*, il permet de prouver que l'on maîtrise mieux le lieu et la technique, mais aussi les interactions. Enfin, il y a *l'affrontement physique*, dernière arme pour protéger et exclure l'autre de son territoire symbolique. Le recours aux coups n'est ni systématique, ni rare. Il n'est pas non plus une façon de faire exceptionnelle et accidentelle. Il peut se produire lorsque les deux formes précédentes d'affrontements ont échoué.

Ethique coutumière et morales

Ces valeurs et règles surfiques, qui constituent l'éthique coutumière du surf, peuvent, dans une lecture rapide, avoir des liens avec les valeurs portées par la fédération. Mais en examinant rigoureusement les données de terrain, on se rend bien compte que l'argument sécuritaire, pour les surfeurs libres, n'a pas pour ambition d'éviter de porter préjudice à autrui, comme l'entend ce qu'on pourrait nommer une « morale globale ». C'est une vision plus individuelle qu'ont ces surfeurs, une morale de soi-même en quelque sorte, beaucoup plus locale. L'exemple le plus frappant est le jeux avec le respect ou le détournement des règles de priorités que nous avons évoqué dans cette communication. C'est bien là la preuve que l'éthique coutumière est la règle dans ce surf autogéré. Ce qui nous amène à interroger cette question d'éthique coutumière dans les pratiques corporelles autogérées, face à une éthique sportive proposée comme une morale du bien et du mal (respect des lois, des uns et des autres, etc.) (CNOSF : 1994). On peut certes considérer, comme le montre l'exemple du surf, que certaines pratiques se sont construites grâce à l'éthique sportive, en la prenant à contre-pied. Toutefois, on peut aussi ouvrir le débat en se demandant si cette éthique coutumière ne

s’est pas plutôt basée sur un rapport particulier à la nature, qui demande à respecter les conventions du groupe sous peine de déséquilibrer leur propre ordonnancement du monde ?